



*Mairie de Montrottier*  
**69770 MONTROTTIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

En exercice : 10  
Présents : 7  
Votants : 7

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**  
Le **QUATRE AVRIL**

Le Centre Communal d'Action Sociale de Montrottier dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Président.

Date de la convocation du CCAS : **25 mars 2024**

**Etaient présents** : Michel GOUGET, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Lydie LAURENT, Evelyne PANISSET, Michel SECOND, Brigitte SECOND, Abderrahman YAACOULI.

**Membres absents** : Bernard BOUCHET, Karine LEGRAIN, Madeleine POLLET.

**Secrétaire de séance** : Lydie LAURENT.

**CCAS – 2024-06**

**Subventions aux associations 2024.**

Monsieur le Président informe les membres du Centre Communal d'Action Sociale qu'il conviendrait d'aider financièrement certaines associations du secteur.

**Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE de verser une subvention aux associations ci-dessous et en fixe le montant :**

1. TRAVELLING - Montrottier..... 150,00 €
2. Association des Handicapés des Monts du Lyonnais (AHML) – Sainte-Foy-l'Argentière  
..... 200,00 €
3. Solidair-aidants Monts du Lyonnais – Duerne ..... 200,00 €
4. ADMR – Saint Laurent-de-Chamousset..... 100,00 €

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme au registre**

**Le Président,**

**Michel GOUGET**



Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20240404-DECCAS-2024-06-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2024  
Date de réception préfecture : 09/04/2024

**La secrétaire de séance,**

**Lydie LAURENT**



Le Président, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20240404-DECCAS-2024-06-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2024  
Date de réception préfecture : 09/04/2024